

Généralisation du paiement électronique

Une convention-cadre signée entre Sonelgaz et Algérie Poste

Sous la supervision du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, M. Mohamed Arkab et du ministre de la Poste et des Télécommunications, M. Sid Ali Zerrouki, et en présence du Président-Directeur Général de Sonelgaz, M. Mourad Adjal, une cérémonie de signature d'une convention-cadre entre Sonelgaz, représentée par sa filiale Sonelgaz-Distribution, et Algérie Poste a eu lieu le 14 juillet 2025, au siège de la Direction Générale de Sonelgaz.



Cette convention-cadre constitue une nouvelle étape dans la transformation numérique dans le service public. Il permettra aux clients de Sonelgaz titulaires de la carte EDAHABIA de régler à distance, facilement et en toute sécurité, leurs factures d'électricité et de gaz via l'application Baridimob, renforçant ainsi l'utilisation des moyens de paiement électronique et le développement des services publics. L'accord prévoit également la mise en place de nouveaux mécanismes de paiement des factures par prélèvement automatique sur les comptes courants postaux, ce qui contribuera à réduire les frais de déplacement et facilitera

l'exécution des paiements de factures de manière flexible et sécurisée.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale, visant à définir les contours de la vision de l'Algérie numérique, notamment en matière de développement et de généralisation des moyens de paiement électronique à travers l'ensemble du territoire national. Il consolidera ainsi le principe de service public global et assurera l'élargissement de l'accès à des solutions numériques modernes et sécurisées pour les citoyens.